MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Simone LACOUTURIERE, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Simone LACOUTURIERE à Marie-Claude BODEN, Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 1 - **Objet : Modification de la grille des emplois**

Monsieur Bernard FOURNIAUD, Maire de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

Au regard des besoins du service : Création de poste / emploi statutaire :

A compter du 1er décembre 2012 :

Service Culture
- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet (CAM04)

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/13 - **Objet : Cheminement piéton le long de la Valoine - Acquisitions terrains MADRANGE**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du sentier piétonnier le long de la Valoine et du schéma directeur vélos, la commune doit acquérir des terrains à la société MADRANGE.

Après négociation avec les représentants de cette société, le terrain nécessaire à l'établissement du sentier comprendra également le talus séparant celui-ci de la rivière.

La commune fera son affaire de clore la nouvelle limite de parcelle de façon similaire à la clôture existante pour l'enceinte de l'usine.

L'acquisition sera réalisée au prix d'environ 0.48 € le m² soit une estimation de 1420 € pour la surface de 29a55ca figurant sur le document de délimitation provisoire établi par le géomètre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gaston CHASSAIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- donner son accord pour lancer les procédures d'acquisition de parcelles nécessaires à l'aménagement du sentier piétonnier,
- confier au cabinet DUARTE, géomètre à Limoges, l'établissement des documents modificatifs du parcellaire cadastral,
- confier à l'étude ATZEMIS-VERCOUSTRE, notaires à Limoges, la rédaction des actes,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux acquisitions foncières,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FAYAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

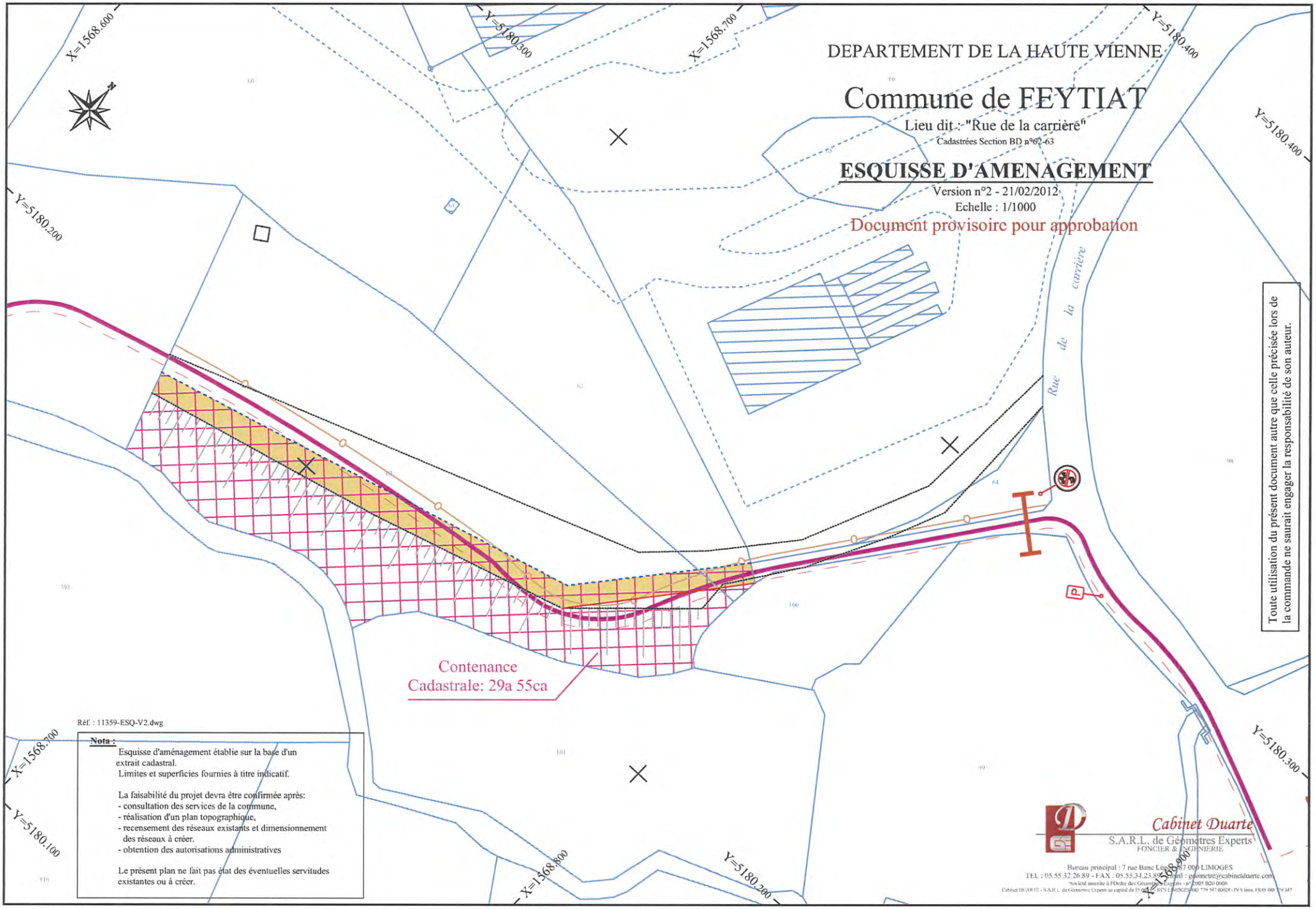
DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
Commune de FEYTIAT
Lieu dit : "Rue de la carrière"
Cadastrées Section BD n°62-63
ESQUISSE D'AMENAGEMENT
Version n°2 - 21/02/2012
Echelle : 1/1000
Document provisoire pour approbation
Rue de la carrière
Contenance
Cadastrale: 29a 55ca
X=1568.600
X=1568.700
X=1568.800
X=1568.900
Y=5180.300
Y=5180.400
Y=5180.200
Y=5180.100
Réf. : 11359-ESQ-V2.dwg
Nota :
Esquisse d'aménagement établie sur la base d'un extrait cadastral.
Limites et superficies fournies à titre indicatif.
La faisabilité du projet devra être confirmée après:
- consultation des services de la commune,
- réalisation d'un plan topographique,
- recensement des réseaux existants et dimensionnement des réseaux à créer.
- obtention des autorisations administratives
Le présent plan ne fait pas état des éventuelles servitudes existantes ou à créer.
Toute utilisation du présent document autre que celle précisée lors de la commande ne saurait engager la responsabilité de son auteur.
Cabinet Duarte
S.A.R.L. de Géomètres Experts
FONCIER & INGENIERIE
Bureau principal : 7 rue Buxe Lépine 87 000 LIMOGES
TEL : 05.55.32.26.89 - FAX : 05.55.34.23.85 - mail : geometre@cabinetduarte.com

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER

Étaient excusés : Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration : Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/12 - **Objet : Subventions Conseil Général : programmation 2013**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 19 juin 1999 le conseil Général de la Haute-Vienne a adopté certaines dispositions relatives à la mise en œuvre des contrats territoriaux départementaux de la Haute-Vienne.

Ces dispositions ont été précisées par délibération en date du 29 septembre 2000.

Il est indiqué par le Conseil Général, par courrier en date du 20 juillet 2012, que la commune doit faire parvenir ses demandes de programmation 2013 selon les critères suivants :

❖ renouveler, s'il y a lieu, les demandes présentées en 2012 et non retenues (opérations classées code 3 et 4) ;

❖ faire parvenir les nouvelles demandes de subventions.

Les demandes de subventions que la commune sollicite pour la programmation 2013 sont les suivantes :

1) Renouvellement des demandes présentées en 2012, non retenues dans la programmation 2012

Extension des vestiaires du stade Pierre Lacore

Restructuration et extension du groupe scolaire

2) Bâtiment : nouvelles demandes

Création d'un parking rue des Ecoles, pour les besoins du groupe scolaire

Réfection de la toiture du gymnase Couderc

Construction d'un colombarium et aménagement du jardin du souvenir

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dossiers, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour solliciter les nouvelles demandes de subventions auprès de Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés : Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration : Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/11 - **Objet : Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes suivantes :

- Demande du Club Sportif de Feytiat d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'année 2012/2013, pour financer une partie des frais de déplacement de l'équipe U15 d'honneur.

Considérant les efforts déployés par le CSF dans la formation des joueurs, Monsieur le Maire est favorable à cette demande.

- Demande de la nouvelle association des Parents d'Elèves de FEYTIAT d'une subvention exceptionnelle de 400 € pour les besoins liés au démarrage de cette nouvelle association.

Monsieur le Maire est favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder des subventions exceptionnelles de **2 500 €** au **CSF** et de **400 €** à l'association des **Parents d'Elèves** pour 2012/2013,

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/10 - **Objet : Tarifs publics 2013**

Monsieur Gaston CHASSAIN présente aux membres du Conseil Municipal les projets de tarifs publics étudiés en commission des finances.

Il rappelle qu'en règle générale la commission a souhaité maintenir les dispositions appliquées à partir de 2005 pour le calcul de ces tarifs publics. A savoir :

1°) Application du **double** des tarifs publics aux **utilisateurs des services, qui ne sont pas domiciliés sur la commune**, ou qui ne travaillent pas sur la commune.

Toutefois, cette disposition n'est pas appliquée systématiquement, en raison du fonctionnement spécifique de certains services. **En tout état de cause, le tarif applicable est celui fixé par la délibération annuelle des tarifs publics.**

Principales exceptions pour les usagers non résidents sur la commune de Feytiat:

❖**Restaurant scolaire** :

- Pour les enfants fréquentant la CLIS, le tarif des repas primaire-commune sera systématiquement appliqué, quelque soit le lieu de domiciliation de l'enfant. En effet, les parents des enfants fréquentant cette classe n'ont pas le choix du lieu de scolarisation de leur enfant.
- Application du tarif commune (primaire ou maternelle) pour les enfants domiciliés dans le canton Limoges-Panazol (Aureil, Saint Just, Panazol)

❖**Accueil de loisirs** : application du tarif commune aux enfants domiciliés dans le canton Limoges-Panazol (Aureil, Saint Just, Panazol)

❖**Pêche** : adoption d'un tarif unique pour le ticket journalier

2°) Pour les tarifs publics dégressifs en fonction du nombre d'enfants, appliquer la même règle de dégressivité à savoir :

* de l'ordre de moins **25%** pour le 2ème enfant (par rapport au tarif 1er enfant)

* de l'ordre de moins **50%** à compter du 3ème enfant (par rapport au tarif 1er enfant)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus présentées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

TARIFS PUBLICS 2013

LIBELLE		RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
I - SERVICES			
A/ RESTAURANT SCOLAIRE			
Enfants de la commune et des communes de Panazol, Aureil et Saint Just Le Martel			
Enfants inscrits en CLIS	Primaire	2,67 Euros/repas	2,67 Euros/repas
	Maternelle	2,23 Euros/repas	2,23 Euros/repas
Enfants autres communes			
	Primaire	5,33 Euros/repas	5,33 Euros/repas
	Maternelle	4,47 Euros/repas	4,47 Euros/repas
		5,33 Euros/repas	5,33 Euros/repas
Adultes			
Agents de la commune			
	Catégorie A	5,33 Euros/repas	5,33 Euros/repas
	Catégorie B	4,62 Euros/repas	4,62 Euros/repas
	Catégorie C	4,00 Euros/repas	4,00 Euros/repas
Nouveaux tarifs applicables à compter du 1er septembre 2012			
B/ MUSIQUE			
Enfants de la commune			
Pratiques collectives Chorale ou Orchestre		20,00 Euros/Trim	20,00 Euros/Trim
Instrument et pratiques collectives chorale ou orchestre			
	1er enfant	98,55 Euros/Trim	98,55 Euros/Trim
	2ème enfant	73,91 Euros/Trim	73,91 Euros/Trim
	3ème enfant	49,27 Euros/Trim	49,27 Euros/Trim
2ème instrument et pratiques collectives chorale ou orchestre			
	1er enfant	170,27 Euros/Trim	170,27 Euros/Trim
	2ème enfant	127,68 Euros/Trim	127,68 Euros/Trim
	3ème enfant	85,13 Euros/Trim	85,13 Euros/Trim

LIBELLE	RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Adultes de la commune (à partir de 18 ans)		
Pratiques collectives Chorale ou Orchestre	20,00 Euros/Trim	20,00 Euros/Trim
Instrument et pratiques collectives chorale ou orchestre	101,00 Euros/Trim	101,00 Euros/Trim
2ème instrument et pratiques collectives chorale et orchestre	201,60 Euros/Trim	201,60 Euros/Trim
Enfants ou adultes (à partir de 18 ans) - Hors commune		
Pratiques collectives Chorale ou Orchestre	20,00 Euros/Trim	20,00 Euros/Trim
Instrument et pratiques collectives chorale ou orchestre	350,00 Euros/Trim	350,00 Euros/Trim
2ème instrument et pratiques collectives chorale et orchestre	700,00 Euros/Trim	700,00 Euros/Trim
C/ DANSE MODERNE ET CLASSIQUE		
Danse enfants de la commune		
1er enfant	56,00 Euros/Trim	56,00 Euros/Trim
A partir du 2ème enfant	42,00 Euros/Trim	42,00 Euros/Trim
Danse enfants hors commune		
1er enfant	112,00 Euros/Trim	112,00 Euros/Trim
A partir du 2ème enfant	84,00 Euros/Trim	84,00 Euros/Trim
D/ ACCUEIL DE LOISIRS		
Enfants de la commune et des communes de Panazol,Aureil et Saint Just Le Martel		
Journée complète avec repas		
1er enfant	12,30 Euros/Jour	12,30 Euros/Jour
2ème enfant	9,23 Euros/Jour	9,23 Euros/Jour
A partir du 3ème enfant	6,15 Euros/Jour	6,15 Euros/Jour
Demi-journée sans repas	6,51 Euros	6,51 Euros
Demi-journée avec repas	9,14 Euros	9,14 Euros
Séjour :journée complète avec hébergement	15,38 Euros	15,38 Euros
Enfants autres communes		
Journée complète avec repas		
1er enfant	24,60 Euros/Jour	24,60 Euros/Jour
2ème enfant	18,45 Euros/Jour	18,45 Euros/Jour
A partir du 3ème enfant	12,30 Euros/Jour	12,30 Euros/Jour
Demi-journée sans repas	13,23 Euros	13,23 Euros
Demi-journée avec repas	18,55 Euros	18,55 Euros
Séjour: journée complète avec hébergement	30,75 Euros	30,75 Euros

LIBELLE	RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
E/ SLAM		
Enfants de la commune et des communes de Panazol,Aureil et Saint Just Le Martel		
Adhésion annuelle	16,00 Euros/an	16,00 Euros/an
Journée complète avec repas et activité	8,12 Euros/Jour	8,12 Euros/Jour
Demi-journée avec activité sans repas	3,05 Euros	3,05 Euros
Demi-journée avec activité avec repas	5,71 Euros	5,71 Euros
Séjour : journée complète avec hébergement	15,38 Euros/Jour	15,38 Euros/Jour
Enfants autres communes		
Adhésion annuelle	32,00 Euros/an	32,00 Euros/an
Journée complète avec repas et activité	16,24 Euros/Jour	16,24 Euros/Jour
Demi-journée avec activité sans repas	6,09 Euros	6,09 Euros
Demi-journée avec activité avec repas	11,43 Euros	11,43 Euros
Séjour : journée complète avec hébergement	30,75 Euros/Jour	30,75 Euros/Jour
F/ CULTURE		
Par manifestation payante		
Tarif A	26,00 Euros	26,00 Euros
Demi-tarif pour les scolaires -étudiants-chômeurs	13,00 Euros	13,00 Euros
Tarif B	15,00 Euros	15,00 Euros
Demi-tarif pour les scolaires -étudiants-chômeurs	8,00 Euros	8,00 Euros
Tarif C	10,00 Euros	10,00 Euros
Demi-tarif pour les scolaires -étudiants-chômeurs	5,00 Euros	5,00 Euros
Habitants de Feytiat avec passeport culture	Gratuit	Gratuit
Moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
G / PECHE ETANG MOULIN DE LA VERGNE		
Habitants de la commune		
Ticket journalier	8,45 Euros	8,45 Euros
Carte quinzaine	36,90 Euros	36,90 Euros
Carte annuelle	46,15 Euros	46,15 Euros
Habitants hors commune		
Ticket journalier	8,45 Euros	8,45 Euros
Carte annuelle	92,30 Euros	92,30 Euros
H / PHOTOCOPIES		
Format A4	0,15 Euro	0,15 Euro
Format A3	0,30 Euro	0,30 Euro

LIBELLE	RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
I / PHOTOCOPIES DOSSIERS ARCHIVES		
Format A4	0,62 Euro	0,62 Euro
Format A3	1,13 Euro	1,13 Euros
J / ATELIER INTERNET		
Cotisation annuelle	Gratuit	Gratuit
II - LOCATIONS		
A/ BATIMENTS		
1°) Salle des Fêtes - Pierre Louis		
* Habitants de la commune		
Par journée (du matin 10 H au lendemain 10 H)	256,29 Euros/jour	258,85 Euros/jour
Par week-end (duVendredi 12 H au Lundi 8H)	389,56 Euros	393,45 Euros
Petites manifestations ponctuelles	90,21 Euros	91,10 Euros
Caution	Identique à la location	Identique à la location
* Associations de la commune		
Caution	Identique au montant de la location ddée aux particuliers	Identique au montant de la location ddée aux particuliers
*Particuliers hors commune		
Par journée (du matin 10 H au lendemain 10 H)	512,58 Euros	517,70 Euros
Par week-end (duVendredi 12 H au Lundi 8H)	779,11 Euros	786,90 Euros
Petites manifestations ponctuelles	180,43 Euros	182,25 Euros
Caution	Identique à la location	Identique à la location
* Associations hors commune		
Par journée	512,58 Euros	517,70 Euros
Par week end	779,11 Euros	786,90 Euros
Caution	Identique à la location	Identique à la location
* Nettoyage Salle des Fêtes		
Si nettoyage mal effectué par le loueur - forfait	297,29 Euros	300,25 Euros
2°) Salle Croix des Rameaux	95,34 Euros pour 3H 116,87 Euros/jour	96,30 Euros pour 3H 118,05 Euros/jour
3°) Salle Pierre Doré	95,34 Euros pour 3H 116,87 Euros/jour	96,30 Euros pour 3H 118,05 Euros/jour
4°) Salle maison des associations		80,00 Euros pour 3H 100,00 Euros/jour
5°) Salle André Périgord	95,00 Euros pour 3H 120,00 Euros/jour	95,95 Euros pour 3H 121,20 Euros/jour
Caution	Identique à la location	Identique à la location

LIBELLE	RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
6°) Gymnase Jacky Chazalon	58,43 Euros/heure	59,00 Euros/heure
7°) Gymnase Roger Couderc	156,85 Euros/heure	158,40 Euros/heure
8°) Foyer du Ponteix		
* Charges chauffage		
Logement n°1	66,63 Euros/mois	66,63 Euros/mois
Logement n°2	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
Logement n°3	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
Logement n°4	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
Logement n°5	54,33 Euros/mois	54,33 Euros/mois
Logement n°6	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
Logement n°7	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
Logement n°8	84,06 Euros/mois	84,06 Euros/mois
* Loyers logement non rénové	180,43 Euros/mois	180,43 Euros/mois
* Loyers logement non rénové	226,56 Euros/mois	226,56 Euros/mois
B/ MATERIEL		
Caution pour prêt de matériel à des particuliers	100,00 Euros	100,00 Euros
Caution pour location de matériel spécifique (vidéo projecteur, sono …)	100,00 Euros	100,00 Euros
C/ TERRAINS		
1°) Terrain de boules	56,38 Euros/tournoi	56,38 Euros/tournoi
III - CIMETIERE		
A/ CONCESSIONS		
1°) Pour 50 ans	128,14 Euros le m2	128,14 Euros le m2
2°) Trentenaires	85,09 Euros le m2	85,09 Euros le m2
3°)Alvéole du colombarium (pour 15 ans)	410,06 Euros/alvéole	410,06 Euros/alvéole
B/ AUTRES FRAIS		
4°) Séjour caveau communal		
6 mois	16,40 Euros/mois	16,40 Euros/mois
de 6 à 12 mois	26,65 Euros/mois	26,65 Euros/mois
A partir de 12 mois	42,03 Euros/mois	42,03 Euros/mois
5°)Vacation du service funéraire		
de 9H à 12H et 14H30 à 18H	20,50 Euros/mois	20,50 Euros/mois
En dehors de ces horaires	41,00 Euros/mois	41,00 Euros/mois
6°)Dispersion de cendres au jardin du Souvenir	50,75 Euros	50,75 Euros

LIBELLE	RAPPEL TARIFS 2012	TARIFS 2013 VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
IV -TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS		
A/ ENLEVEMENT DE DECHETS EN CAS DE SINISTRE		
1°) Ouverture de chantier	258,34 Euros/chantier	258,34 Euros/chantier
2°) Camion ou tracteur avec chauffeur		
	268,59 Euros/jour (7H)	268,59 Euros/jour (7H)
	35,88 Euros/heure	35,88 Euros/heure
3°) Tracto-pelle avec chauffeur		
	354,70 Euros/jour (7H)	354,70 Euros/jour (7H)
	46,13 Euros/heure	46,13 Euros/heure
4°) Personnel		
	454,14 Euros/jour (7H)	454,14 Euros/jour (7H)
	19,48 Euros/heure	19,48 Euros/heure
B/ AUTRES SERVICES		
1°) Location remorque à végétaux	68,70 Euros/week end	68,70 Euros/week end
V - INSERTIONS PUBLICITAIRES BULLETIN		
INSERTION EN QUADRICHROMIE		
1/16ème de page	187,09 Euros	187,09 Euros
1/8ème de page	375,20 Euros	375,20 Euros
1/4 de page	750,41 Euros	750,41 Euros
1/2 page	1 500,82 Euros	1 500,82 Euros
la page	3 001,64 Euros	3 001,64 Euros
VII- OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
A / Taxe d'occupation provisoire du domaine public pour travaux		
	0,10 Euros/m^2/jour	0,10 Euros/m2/jour
B / Activité itinérante (cirque, théâtre…)		
Caution par spectacle	594,59 Euros	594,59 Euros
Emplacement (abonnement forfaitaire annuel)	1,03 euros	1,03 euros
C / Marchés de plein air		
Abonnement par an et par emplacement	1,03 euros	1,03 euros
D / Commerces		
Abonnement par an	1,03 euros	1,03 euros
E /Occupations temporaires (terrasses cafetiers restaurateurs)		
Abonnement par an et par emplacement	1,03 euros	1,03 euros
F /Fêtes de quartier	1,03 euros/an	1,03 euros/an
G /Foires		
Abonnement forfaitaire annuel	1,03 euros	1,03 euros
H /Mise en place temporaire d'un chapiteau par un établissement commercial		
0 à 3 mois par jour et m^2	3,08 centimes d'euros	3,08 centimes d'euros
3 à 6 mois par jour et m^2	4,10 centimes d'euros	4,10 centimes d'euros
au delà de 6 mois par jour et m^2	5,13 centimes d'euros	5,13 centimes d'euros

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER

Étaient excusés : Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration : Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 9 - **Objet : Espace Brassens : tarifs publics 2013**

Monsieur Gaston CHASSAIN présente aux membres du Conseil Municipal le projet de tarifs publics 2013 pour l'Espace Georges Brassens

Les tarifs des différentes prestations, rassemblés dans le tableau mis en annexe, s'appuient sur leur coût de revient estimé mais tiennent compte également des prix pratiqués dans les communes proches, qui louent des salles de configuration identique.

Pour les associations de la commune, la location des salles, les prestations et la mise à disposition de matériels sont gratuites pour 2 manifestations dans l'année ; pour le FCL, compte tenu du nombre de ses sections, les demandes au-delà des deux annuelles seront étudiées au cas par cas.
Les associations caritatives hors commune bénéficient d'une remise de 40% ; pour tous les autres preneurs, les tarifs pleins s'appliquent.

Les tarifs sont dégressifs sur la durée de location : la remise est de 30% le 2ème jour et 50% les jours suivants.

Les prestations exceptionnelles qui pourraient être demandées seront facturées au prix coûtant, incluant les frais de gestion.

En ce qui concerne les prestations techniques son et éclairage, l'utilisation éventuelle des matériels par l'organisateur de la manifestation doit obligatoirement être effectuée par un professionnel.

Pour **tous les preneurs**, une caution basée sur le prix HT de location de la salle sera exigée lors de la signature de la convention de location : 900€ pour la salle de spectacle et 230€ pour la salle Pastel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus présentées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

ESPACE GEORGES BRASSENS - TARIFS 2013

I - LOCATION DES SALLES

Toute journée commencée est due, quelle que soit la durée

a) Salle de spectacle

Associations communales : gratuit

Rappel tarifs 2012				Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Associations caritatives						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
A l'heure	81,20 €	15,92 €	97,12 €	82,02 €	16,08 €	98,10 €
1er jour	551,15 €	108,03 €	659,18 €	556,65 €	109,10 €	665,75 €
2ème jour	385,80 €	75,62 €	461,42 €	389,63 €	76,37 €	466,00 €
Jours suivants	275,57 €	54,01 €	329,58 €	278,34 €	54,56 €	332,90 €
Autres preneurs						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
A l'heure	153,77 €	30,14 €	183,91 €	155,31 €	30,44 €	185,75 €
1er jour	918,01 €	179,93 €	1 097,94 €	927,17 €	181,73 €	1 108,90 €
2ème jour	642,60 €	125,95 €	768,56 €	649,04 €	127,21 €	776,25 €
Jours suivants	459,00 €	89,96 €	548,97 €	463,59 €	90,86 €	554,45 €

b) salle Pastel

Associations communales : gratuit

Rappel tarifs 2012				Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Associations caritatives						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	142,28 €	27,89 €	170,17 €	143,69 €	28,16 €	171,85 €
2ème jour	99,60 €	19,52 €	119,12 €	100,59 €	19,71 €	120,30 €
Jours suivants	71,14 €	13,95 €	85,09 €	71,86 €	14,09 €	85,95 €
Autres preneurs						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	236,58 €	46,37 €	282,95 €	238,96 €	46,84 €	285,80 €
2ème jour	165,60 €	32,46 €	198,05 €	167,27 €	32,78 €	200,05 €
Jours suivants	118,29 €	23,18 €	141,47 €	119,48 €	23,42 €	142,90 €

c) Loges

Rappel tarifs 2012				Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Petite loge						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	10,28 €	2,01 €	12,30 €	10,37 €	2,03 €	12,40 €
2ème jour	7,20 €	1,41 €	8,61 €	7,27 €	1,43 €	8,70 €
Jours suivants	5,14 €	1,01 €	6,15 €	5,18 €	1,02 €	6,20 €
Grande Loge						
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	15,43 €	3,02 €	18,45 €	15,59 €	3,06 €	18,65 €
2ème jour	10,80 €	2,12 €	12,92 €	10,91 €	2,14 €	13,05 €
Jours suivants	7,71 €	1,51 €	9,23 €	7,78 €	1,52 €	9,30 €

ESPACE GEORGES BRASSENS - TARIFS 2013

II - PRESTATIONS TECHNIQUES : salle de spectacle

a) Part forfaitaire

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Son	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Main d'œuvre	69,43 €	13,61 €	83,03 €	70,11 €	13,74 €	83,85 €
Matériel	68,57 €	13,44 €	82,01 €	69,27 €	13,58 €	82,85 €
Eclairage de spectacle	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Main d'œuvre	209,14 €	40,99 €	250,13 €	211,25 €	41,40 €	252,65 €
Matériel	108,86 €	21,34 €	130,20 €	109,95 €	21,55 €	131,50 €

b) présence de techniciens

Coût horaire par technicien

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
jours de semaine	17,14 €	3,36 €	20,50 €	17,31 €	3,39 €	20,70 €
dimanche	22,29 €	4,37 €	26,66 €	22,49 €	4,41 €	26,90 €
nuit (après 22H)	25,71 €	5,04 €	30,75 €	25,96 €	5,09 €	31,05 €

c) Présence d'un agent de sécurité

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Coût horaire	41,15 €	8,07 €	49,21 €	41,56 €	8,14 €	49,70 €

III - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL COMPLEMENTAIRE

a) Tables et chaises

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	151,71 €	29,74 €	181,45 €	153,22 €	30,03 €	183,25 €
2ème jour	106,20 €	20,81 €	127,01 €	107,27 €	21,03 €	128,30 €
Jours suivants	75,86 €	14,87 €	90,73 €	76,63 €	15,02 €	91,65 €

b) cuisine traiteur

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	61,71 €	12,10 €	73,81 €	62,33 €	12,22 €	74,55 €
2ème jour	43,20 €	8,47 €	51,67 €	43,65 €	8,55 €	52,20 €
Jours suivants	30,86 €	6,05 €	36,90 €	31,15 €	6,10 €	37,25 €

c) Gradins télescopiques

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Durée	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1er jour	235,71 €	46,20 €	281,91 €	238,09 €	46,66 €	284,75 €
2ème jour	165,00 €	32,34 €	197,34 €	166,64 €	32,66 €	199,30 €
Jours suivants	117,86 €	23,10 €	140,96 €	119,02 €	23,33 €	142,35 €

d) Tarif horaire du matériel audiovisuel

	Rappel tarifs 2012			Tarifs 2013-Vote du Conseil Municipal		
Matériel	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Vidéoprojecteur	10,28 €	2,02 €	12,30 €	10,37 €	2,03 €	12,40 €
Ordinateur portable	10,28 €	2,02 €	12,30 €	10,37 €	2,03 €	12,40 €
Caution	418,06 €	81,94 €	500,00 €	422,24 €	82,76 €	505,00 €

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés : Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration : Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 8 - **Objet : Demande de subvention SEHV - Décorations de Noël 2013**

Monsieur Pierre PENAUD rappelle aux membres du conseil municipal que le SEHV propose de subventionner à hauteur de 15% les dépenses liées à l'éclairage public dans le cadre du Festif 2013 (décors de Noël).

Les dépenses estimées pour 2013 sont de l'ordre de 20 000 H.T., soit 23 920 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance de l'état des dépenses, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès de M. le Président du SEHV, une subvention sur la base des dépenses ci-dessus énoncées.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés : Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration : Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 7 - **Objet : « Journée Nationale des Assistantes Maternelles » 2012 : Convention participation des structures**

Madame Catherine Goudoud rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année est organisée la journée nationale des assistantes maternelles.

En 2011, elle s'est déroulée le 19 novembre 2011 à Boisseuil et a concerné les relais d'assistantes maternelles de Couzeix, Boisseuil, Feytiat, Condat sur Vienne, Panazol, Isle, Le Palais sur Vienne, St Priest Taurion.

Pour 2012, la journée se déroulerait à Feytiat le 20 Novembre 2012. S'ajouteraient également aux structures ci-dessus dénommées celles de : Limoges (centre), Limoges (CAPF) et la Commune d'Ambazac

C'est l'association Ambazac Fraternité qui fait l'avance de la totalité des frais dont le montant total est estimé pour l'année 2012 à 1410 euros.

Il convient de signer une convention avec cette structure pour arrêter les modalités de participation de la commune de Feytiat, déduction faite de la subvention de la CAF.

Cette participation pour chaque structure s'établirait à 100 euros maximum.

Après avoir pris connaissance du projet de convention annexée à la présente délibération, après avoir entendu l'exposé de Madame Catherine Goudoud, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour participer à hauteur de 100 euros maximum pour l'organisation de la « journée nationale des assistantes maternelles » programmée à Feytiat le 20 Novembre 2012.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 6 - **Objet : Réalisation de la cartographie bruit de la commune de FEYTIAT**

Monsieur Gaston CHASSAIN expose aux membres du Conseil municipal que la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit que les agglomérations (agglomérations selon l'INSEE de plus de 100 000 habitants) doivent réaliser une carte stratégique du bruit sur leur territoire.
Cette directive a été transposée en droit français (décret n°2006-361 du 24 mars 2006 et arrêté du 4 avril 2006) et codifiée aux articles L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement.

La commune a fait réaliser sa carte stratégique de bruit en mars 2012, dans le respect des prescriptions règlementaires. Il s'agit d'un document d'information non opposable.

La carte stratégique de bruit regroupe des documents graphiques (cartes), un résumé non technique et un mémoire technique présentant la méthodologie employée et les principaux résultats concernant l'exposition de la population à différents niveaux sonores.

Les cartes ont été réalisées à une échelle au 1/10.000ème et visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des trafics routiers, ferroviaires, aériens et des installations classées pour l'environnement à autorisation.

Les cartes et le résumé non technique serviront de base à l'information de la population et seront consultables aux Services Techniques et sur le site internet de la commune.

La carte stratégique de bruit a vocation à être réexaminée et actualisée tous les cinq ans selon les textes. Elle constitue donc à ce stade un premier référentiel qui sera affiné lors des futures actualisations.

Après avoir entendu l'exposé de M. CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les cartes stratégiques du bruit sur la commune de FEYTIAT ;
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 5 - **Objet : Adhésion de la commune au service "énergies service public 87" du SEHV dans le cadre de la prise en charge proposée par Limoges Métropole et résiliation de l'adhésion existante**

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, loi d'orientation sur l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention portant réglementation d'adhésion relatif au service énergies du SEHV, délibérée par l'Assemblée Plénière du SEHV du 23 mars 2012, annexée à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2011 décidant l'adhésion de la collectivité au service « Énergies Service Public 87 » (ésp-87) du SEHV avec effet à la date de visa de la préfecture de la convention d'adhésion, le 30 novembre 2011.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17/02/2012 autorisant la prise en charge de l'adhésion des communes membres au service « Énergies Service Public 87 » (ésp-87) du SEHV par Limoges Métropole.

Considérant les objectifs globaux du Plan Climat Energie Territorial et notamment les enjeux identifiés en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le patrimoine public,

Monsieur CHASSAIN propose de demander la résiliation de l'adhésion de la commune de FEYTIAT au service « énergies service public 87 » (ésp-87) du SEHV en date du 29 novembre 2011, au profit d'une nouvelle adhésion selon les termes de la convention tripartite annexé à cette délibération et qui définit :

- les actions proposées par le SEHV dans le cadre de son service « esp 87 »
- les actions prise en charge financièrement par Limoges Métropole
- les engagements respectifs des parties signataires.

Selon les termes de la convention, Limoges Métropole prend à sa charge l'adhésion de la commune avec action 1 (bilan et suivi énergétique de la collectivité), calculé selon le barème suivant : 50 € + 0,30 € par habitant (population municipale en vigueur au 1er janvier de l'exercice). Les contributions spécifiques aux actions demandées non inclus dans l'adhésion resteront à la charge de la commune.

La résiliation de l'adhésion en cours prendra effet le jour d'entrée en vigueur de la nouvelle adhésion, à savoir la date du visa de la préfecture de la convention tripartite annexée préalablement signée par les trois parties.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHASSAIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- demander la résiliation de l'adhésion de la commune de FEYTIAT au service « énergies service public 87 » (ésp-87) du SEHV en date du 29 novembre 2011.
- demander l'adhésion avec action 1 (bilan et suivi énergétique) de la commune de FEYTIAT au service « énergies service public 87 » (ésp-87) du SEHV, selon les termes de la convention tripartite annexée.
- désigner Monsieur Marcel PASCAUD comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service ésp-87 et de Limoges Métropole dans le cadre de la mise en œuvre des actions).
- mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 4 - **Objet : SECTEUR PLAISANCE 2 : Vente Terrain SAS Prefabriqués des maisons rouges**

Monsieur Gilbert ROUSSEAU Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 27 Juin 2012 Le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente d'un terrain cadastré AA 383 d'une contenance de 9524 m 2 pour un prix de 30 euros le M2 au Groupe LIBAUD ou à sa filiale.

Dans le même temps, Monsieur Le Maire a sollicité le service des domaines.

Monsieur Gilbert ROUSSEAU donne lecture de son avis.

Apres avoir entendu l'exposé de monsieur Gilbert ROUSSEAU, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Au vue de l'estimation du service des domaines de confirmer le projet de vente à la SAS Préfabriqués des maisons rouges de la parcelle de terrains ci-dessus décrite et selon les conditions exposées ci-dessus.
- De confirmer les autres décisions de la délibération du Conseil Municipal du 27 Juin 2012.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Germain MADIA, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Simone LACOUTURIERE, Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Simone LACOUTURIERE à Marie-Claude BODEN, Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 3 - **Objet : Convention d'utilisation des locaux scolaires hors du temps scolaire (2012-2013)**

Monsieur Laurent LAFAYE informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation d'activités complémentaires hors du temps scolaire, il sera nécessaire de signer une convention avec les chefs d'établissements et éventuellement les organisateurs (associations).

Il s'agit essentiellement des activités de l'accueil de Loisirs et des activités péri-scolaires

Monsieur Laurent LAFAYE demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation des locaux scolaires hors du temps scolaire lorsque celles-ci auront été toutes définies.

Après avoir entendu l'exposé de Laurent LAFAYE, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention avec les directeurs des établissements scolaires, les associations utilisatrices des locaux hors du temps scolaire.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les directeurs des établissements scolaires, les associations utilisatrices des locaux hors du temps scolaire.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE LEYMAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

MAIRIE DE FEYTIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze le deux octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : **24 SEPTEMBRE 2012**

Étaient présents : Bernard FOURNIAUD, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Paulette DORE, Jacqueline SOURY, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Michel PASSE, Jean-Pierre MOREAU, Martine LEPETIT, Patrick APPERT, Jean-Jacques MORLAY, Pierrette BONHOURE, Josette HILAIRE, Marie-Claude BODEN, Marylène VERDEME, Isabelle FAURE, Pierre PENAUD, Laurent LAFAYE, Michèle LEPAGE, Delphine GABOUTY, Bernard MARIAUX, Laure CRUVEILLIER
Étaient excusés :Simone LACOUTURIERE, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Delphine CHOLLET, Julien CARREAU, Thierry DAGORNE

Avaient donné procuration :Simone LACOUTURIERE à Marie-Claude BODEN, Alain GERBAUD à Jean-Pierre MOREAU, Delphine CHOLLET à Laurent LAFAYE, Julien CARREAU à Michèle LEPAGE, Thierry DAGORNE à Delphine GABOUTY

Secrétaire de séance : Madame Catherine GOUDOUD

N° 2012/ 2 - **Objet : Compte-rendu de délégation du Maire**

Par délibération en date du 21 mars 2008, le conseil municipal avait délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

Souscription : le 25 juillet 2012 d'un emprunt de 630 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du limousin pour financer une partie des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire.

Caractéristiques du prêt :

- durée 10 ans,
- échéances annuelles,
- amortissement progressif (échéances constantes),
- taux: 3,79%

Le déblocage des fonds se fera en une ou plusieurs fois dans les 4 mois suivant la signature du contrat.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 2 octobre 2012

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Bernard FOURNIAUD